



29530 Loqueffret



Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr

Site Internet : www.yeun-elez.com

**Compte-rendu
de la réunion du conseil communautaire
du 17 février 2009 à BOTMEUR**

Étaient présents :

BOTMEUR : Eric PRIGENT, Georges Pierre ISAAC, Gérard GUEN

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Yvonne QUIMERC'H, Vincent VIGOUROUX

BRENNILIS : Jean-Victor GRUAT, Marcel GERARDIN, Olivier MAGOARIEC

LA FEUILLEE : Yves LE FLOCH, Régis LE GOFF, Céline JEANNOT

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Hildegard KELLY, Roger BRONNEC

LOQUEFFRET : François KERGOAT, Guy GAYON

PLOUYE : Marcel LE GUERN, Annick LABEYRIE, Lucien VALERO

SAINT-RIVOAL : Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

Était présent (sans voix délibérative) :

BOTMEUR : Mickaël LIECHTY

BRENNILIS : Françoise BORGNE

Ordre du jour :

- Bâtiment administratif : présentation de l'avant-projet par le maître d'oeuvre (Atelier 3 Architectes)
- Centre d'accueil pour la jeunesse et la petite enfance : point sur les travaux
- Commerce-relais Saint-Rivoal
- Contrat de pays – enveloppe 2
- Office de tourisme du Yeun Elez
- Aménagement des abords du lac St Michel
- Questions diverses

En préambule, Georges Pierre Isaac souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente sa commune de 225 habitants. Une commune rurale qui connaît, comme beaucoup, des difficultés, telle que maintenir une école. A ce sujet, il précise, qu'un bon argumentaire a été développé lors de l'entrevue à l'inspection académique pour le maintien des postes du RPI Botmeur – La Feuillée.

Par ailleurs, la commune est également assez régulièrement le lieu d'activités festives bruyantes dont la population se passerait bien.

⇒ Bâtiment administratif – esquisse n°2

Boris Carlac'h et Richard Guillemot de l'Atelier 3 Architectes présentent un second projet de construction du bâtiment administratif.

Tout d'abord, il s'agit d'un bâtiment tertiaire, utilisé en journée, il est donc préférable d'avoir du vitrage à l'Est pour profiter du soleil du matin.

Le rez de jardin (accessible directement par le bas) contient une salle de réunion, une salle d'archives, des WC et le local technique (chaudière).

Le rez de chaussée comprend l'espace des services publics, un hall d'accueil, 3 bureaux + celui du président, des WC et un espace photocopie + kitchenette. La largeur du couloir est de 1m40 (réglementaire).

Une toiture végétale à faible pente, montant vers le Sud est proposée. Une toiture à 2 pentes nécessiterait une pente à 45 °, plus difficile à intégrer dans le site.

Des brises soleil côté Sud intègrent les panneaux photovoltaïques.

C'est une architecture plus contemporaine avec une façade en pierres au Nord ainsi qu'une partie des pignons.

Les vitrages sont fixes et oscillo-battants au Sud.

Le système de chauffage du bâtiment est assuré par une chaudière à granulés de bois, un plancher chauffant et une ventilation double flux. La ventilation tombe à 10% quand il n'y a personne dans le bâtiment (détecteurs).

L'estimatif du coût de ce projet est identique à l'identique n°1 (environ 608.000 €) car il y a moins de hauteur, mais plus de matières nobles.

L'avis aux services de l'A.B.F. est à demander.

Jean-Victor Gruat pose la question du 1% culturel. L'architecte indique que cette obligation est rarement demandée car il n'y a pas de contrôle.

Le Président pense que le site en lui-même peut être culturel (pierre, talus, aménagements extérieurs).

La possibilité d'avoir le logo en panneau de verre sur un mur extérieur peut aussi rentrer dans le domaine du 1% culturel.

Le 1% culturel n'est pas seulement artistique, le site d'implantation est déjà très intéressant et la façon de traiter les abords peut l'intégrer (talutage ou façon de monter la pierre, noues plantées pour gérer les eaux pluviales,...).

La toiture végétale, qui évite les surchauffes, sera posée sur une membrane thermo soudée (étanchéité) et le surpoids sera intégré à l'étude charpente.

L'avant-projet est approuvé par l'assemblée et le Président est autorisé à signer le permis de construire à suivre.

⇒ Centre d'accueil pour la jeunesse et la petite enfance

Les travaux sont en cours. L'entreprise MCA intervient pour la pose de la charpente début mars. La délibération de la commune de Brennilis pour l'acquisition de la parcelle 24 vient d'être transmise dès sa réception au notaire d'Huelgoat. Dès que l'acte de vente sera signé, l'accès se fera par le haut.

⇒ Commerce-relais St Rivoal

Le permis de construire est en cours d'instruction. Les services de l'A.B.F. souhaitent qu'il n'y ait pas de baie vitrée dans le pignon (salle de restaurant ouverte sur le bourg) car il s'agit d'un bâtiment traditionnel.

Par ailleurs, le Président explique que les restes à réaliser 2008 au compte 21 sont insuffisants et demande de pouvoir engager et liquider les dépenses dans la limite prévue du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Le budget d'investissement était de 160.000 € en 2008, le montant maximum est donc de 40.000 €.

Les besoins au compte 21 en complément des crédits reportés sont de 26.933 €, ils seront inscrits au budget 2009.

Le Président propose donc de pouvoir engager ces crédits en complément des crédits reportés au compte 21. Le conseil communautaire autorise le Président à engager et liquider les crédits tel que présentés.

⇒ Contrat de pays – enveloppe 2

Le Président rappelle les grandes lignes du contrat de Pays 2006-2012 qui a été signé avec la Région. Une enveloppe de 10.361.747 € était allouée pour des projets d'intérêt communautaire (enveloppe 2). Au cours de la période 2006-2012, il était prévu de pouvoir présenter à nouveau des projets à mi-parcours, en 2009.

Actuellement le nombre de dossiers et les sommes souhaitées sont nettement supérieures à l'enveloppe restante. Aussi, le Pays demande de prioriser les dossiers présentés. D'autre part, une répartition de l'enveloppe restante est proposée en fonction de la population.

Après discussion, le conseil communautaire priorise ses projets en fonction de leur degré d'engagement : centre d'animation jeunesse (en cours de construction), bâtiment d'animation touristique (permis d'aménager en cours d'instruction), ZA de Kroas an Herry.

Toutefois, l'assemblée demande à ce que le critère population pour la répartition des crédits soit pris en compte à compter du début du contrat donc pour l'ensemble de l'enveloppe 2 afin de ne pas pénaliser ceux qui n'auraient pas pu présenter des dossiers au cours de la première période.

⇒ Office de tourisme du Yeun Elez

Le Président lit la réponse de la FDOTSI à la question de l'installation d'une agence postale communale dans les locaux de l'office de tourisme.

Ce courrier dit " nous vous demandons de bien séparer visuellement les deux missions au sein du bâtiment en apposant une signalétique reconnaissable de tous (logo i tourisme et logo de l'agence postale). Ainsi, suivant la demande, la titulaire du poste passera d'un espace Office de tourisme à un espace Agence postale.

En cas de classement de l'Office de Tourisme, le partage d'activité n'étant pas autorisé, il faudrait interroger le service de la réglementation qui instruit les dossiers à la Préfecture, sur une éventuelle dérogation."

M. Pivert, directeur de la Poste à Châteaulin avait rencontré les membres du bureau. Pour le moment, il n'y a pas de date de fermeture de la Poste.

Il faut bien réfléchir à la question et avoir une convention qui puisse répondre à toutes les questions.

L'avantage de cette mutualisation des services est la prise en charge de la moitié du salaire par le versement de l'indemnité de la Poste.

Toutefois, dans le cadre d'un souci du maintien des services publics, il vaut peut-être mieux conserver deux entités différentes.

Le tourisme est un atout pour notre région. Pour cela, la communauté de communes investit dans certains projets comme le chemin communautaire, l'aménagement des abords du lac St Michel, le bâtiment d'accueil touristique à Botmeur (locataires des chalets, randonnées, pêche,...). L'office de tourisme a un travail de fond à effectuer afin d'amener des personnes sur notre territoire. Le travail sur le chemin communautaire est un exemple. La fonction et les actions de l'office sont peut-être à repreciser.

⇒ Aménagement des abords du lac à Brennilis

L'entretien est à réaliser. Quatre entreprises ayant un but social ont été contactées. Elles ont eu un cahier des charges et des plans. Deux ont répondu et proposé un devis. Une décision sera prise prochainement.

⇒ Questions diverses

Maison de santé à Pleyben

Le Président fait part du courrier de la communauté de communes de la Région de Pleyben quant à un projet de maison de santé pluridisciplinaire à Pleyben.

Une note de présentation de la situation sur le canton est jointe à ce courrier.

Il est proposé à la communauté de communes du Yeun Elez d'être associé à la démarche car le médecin de Brasparts pourrait intégrer le projet.

La collectivité est invitée à désigner un ou deux élus du territoire pour intégrer le comité de pilotage qui conduira l'étude de faisabilité.

Le conseil communautaire propose que les élus suivants puissent représenter la collectivité au comité de pilotage :

- Vincent Vigouroux – Brasparts
- Jean-Victor Gruat – Brennilis
- François Kergoat - Loqueffret

Fonds de concours – Brennilis - travaux de mise aux normes incendie sur la zone d'activités de la commune

Le Président explique que la mise aux normes incendie pour les bâtiments de l'entreprise des salaisons de l'Arrée est à réaliser afin qu'elle soit autorisée à continuer son activité. Elle emploie environ 120 salariés. Cette mise aux normes est à réaliser sur le domaine public par la commune de Brennilis, propriétaire de la zone d'activités.

Toutefois, il s'agit de maintenir l'activité économique qui est de la compétence de la communauté de communes.

Le Président propose d'intervenir pour co-financer l'équipement nécessaire par un fonds de concours qui sera de 50% de l'autofinancement de la commune de Brennilis.

Le coût estimatif de l'équipement de base et des annexes (local + canalisations) est de 39.500 €.

Le conseil communautaire est favorable au versement d'un fonds de concours, à la commune de Brennilis, pour la réalisation des travaux de mise aux normes incendie d'une partie de la zone d'activités, dans la limite légale de 50% de l'autofinancement de la commune sur le H.T. car la collectivité récupère la TVA par le biais du fonds de compensation.

C.L.I. de la centrale nucléaire des Monts d'Arrée

Le Président rappelle que la première réunion de la commission locale d'information a eu lieu le 12 janvier dernier.

Jean-Victor Gruat précise que lors de cette réunion, le règlement intérieur a été débattu. Ce règlement prévoit la composition du bureau qui est de 5 membres, le Président et un représentant par collège (élus, associations, organisations syndicales et personnalités qualifiées).

La centrale nucléaire des Monts d'Arrée étant implantée sur les deux communes de Loqueffret et de Brennilis, le conseil communautaire demande que les 2 maires de ces communes soient représentés au sein du bureau et propose à l'assemblée de délibérer sur ce point.

Le conseil communautaire décide de proposer au Conseil Général du Finistère que les maires de Brennilis et Loqueffret siègent au sein du Bureau de la C.L.I.

Les statuts :

Le statut d'association permettrait à la C.L.I. d'ouvrir les possibilités de financement. Actuellement, le budget de 30.000 € n'est pas suffisant, il est construit en fonction des moyens et non pas des besoins. Toutefois, François Kergoat précise qu'il s'agit d'une C.L.I. de démantèlement (la seule) et non de fonctionnement, il est donc difficile de comparer.

Logement locatif – remboursement

Le Président explique que M. Damien PONT locataire d'un logement à Lopérec a dû régler une facture de prestation sur l'antenne TV revenant normalement à la collectivité.

Cette facture s'élève à 65,00 €. Il propose de rembourser le locataire des frais engagés.

Le conseil communautaire accepte de rembourser la somme de 65 € à M. Damien Pont.

Logements locatifs – Brennilis

Jean-Victor Gruat demande comment se fait habituellement l'attribution des logements de la communauté de communes. Le président précise que les logements ont été financés par la communauté de communes dans l'intérêt des communes. La commune choisit les locataires sur son territoire et ce choix se fait dans le cadre d'une relation de confiance entre la commune et la communauté

Location des chalets à "Vacances et Familles"

L'association «Vacances et Familles» demande de pouvoir louer les 5 chalets de Botmeur à l'issue d'une journée de réunion le 18 avril 2009.

Compte tenu de sa vocation sociale, elle souhaite négocier le tarif de location.

Le Président propose la location des 5 chalets pour une nuit pour la somme globale de 153 €. Le conseil communautaire approuve cette proposition.

Par ailleurs, l'association "Vacances et Familles", qui œuvre pour le droit aux vacances des familles ayant peu de revenus, souhaite à nouveau louer un chalet en été (juillet, août) durant une période de 9 semaines. Cette mise à disposition se fera pour la somme de 1.370 € au total.

Le conseil communautaire décide de mettre à nouveau cette année un chalet à disposition sur une durée de 9 semaines pour un montant total de 1.370 €.

Commission "participation à la vie des habitants"

Gérard GUEN, président de la commission souhaite que soit débattue la notion d'association d'intérêt communautaire et présente les critères proposés par la commission.

Actuellement, dans les statuts de la communauté de communes, il est précisé "*Aide aux associations dont le but entre dans le champ des compétences de la communauté de communes lors de leur création*"

Une précision : légalement une association ne peut recevoir de subventions de la communauté de communes et des communes. En effet, chacune intervient selon ses compétences, il ne peut pas y avoir de superposition.

Suite à une discussion, il est proposé

- * de réfléchir aux critères de partenariat avec les associations entrant dans le champ de compétences de la collectivité et d'en rediscuter prochainement.
- * de faire une liste des associations qui ont reçues une aide financière de la communauté de communes depuis sa création
- * de poser la question par écrit à la Sous-préfecture de la nécessité de changement de statuts pour intégrer de nouveaux critères.

Ecoles

Il est fait part des problèmes que rencontre le RPI de Botmeur La Feuillée et du rendez-vous à l'inspection académique le 11 février dernier. Plusieurs arguments ont été développés pour le maintien du poste :

- Population anglophone importante
- Enfants en difficulté scolaire
- Augmentation de la population municipale
- Changements continus d'enseignements
- Non respect de la carte scolaire

Par ailleurs, la commune de Plouyé a également la suppression d'un ½ poste envisagée.

Un courrier sera envoyé à l'inspection académique pour inviter les instances à réétudier les fermetures de postes et ne pas voir que les chiffres mais de prendre en compte des situations particulières en milieu rural.

La communauté de communes a investi dans la création et la rénovation de logements pour maintenir et amener de la population, il est important que des logements locatifs continuent à se construire.

Ancienne gendarmerie de Brasparts

Le Conseil Général a répondu favorablement à la proposition d'acquisition de l'ensemble des bâtiments pour le prix de 100.000 €

Avant de donner un accord au Conseil Général, il faudra faire appel à un maître d'œuvre pour étudier le coût de rénovation précisément.